

## **Vous vous posez des questions ?**

Le projet diocésain ainsi que son application chez nous seront expliqués lors d'une réunion où vous êtes invités. Au terme de celle-ci, il vous sera possible d'inscrire votre enfant.

- **Le lundi 14 septembre 2015**  
à 19h30 en l'église de Tertre.  
(pour les enfants qui entrent en deuxième année de profession de foi)
- **Le mardi 15 septembre 2015**  
à 19h30 en l'église de Tertre.  
(pour les enfants qui entrent en troisième, quatrième ou cinquième année primaire)
- **Le vendredi 09 octobre 2015**  
à 19h30 en l'église de Hautrage Centre (pour les enfants qui demandent la première communion).

### **Renseignements :**

Nathalie Delor-Picry  
(Animatrice en pastorale)

0476/73 98 80

picrnathalie@gmail.com

**Une initiative du diocèse de Tournai en lien avec le doyenné de Tertre**



Doyenné de Tertre

Editeur responsable : doyen A. Parent  
1 Rue L. Laurent - 7333 Tertre

065/78 37 58

## **Vers une nouvelle catéchèse ...**



**La catéchèse change  
dès septembre 2015**

**Vous êtes  
concernés !**

Doyenné de Tertre  
[www.upntertre.be](http://www.upntertre.be)



## La catéchèse c'est ...

Découvrir ou redécouvrir la foi chrétienne

Devenir chrétien et grandir dans la foi (et il n'y a pas d'âge pour le devenir ..)

Devenir chrétien c'est recevoir la foi de l'Eglise par **le sacrement du Baptême**

Être confirmé dans la foi de l'Eglise et recevoir le don de l'Esprit par **le sacrement de la Confirmation**

Communier au Corps du Christ par **la première des Communions** (première Eucharistie).

...et cela est possible à tout moment de la vie.

### Ce qui va changer ?

- La catéchèse ne concerne plus uniquement les enfants mais c'est tout le peuple de Dieu qui peut recevoir une catéchèse adaptée aux âges et aux situations de vie de chacun.

-La liturgie (célébrations) est elle aussi catéchétique et donc il convient d'articuler dans la proposition du cheminement l'un et l'autre : catéchèse et liturgie.

### A quel âge peut-elle commencer ?

La catéchèse pour devenir chrétien commencera par une année 1. Celle-ci débutera en septembre et s'achèvera en avril-mai par la célébration de la première des communions (et le baptême si l'enfant n'est pas baptisé) . L'enfant aura 7 ans accomplis au jour de sa 1<sup>ère</sup> communion.

### Et ensuite ?

Dés le mois de septembre qui suit la 1<sup>ère</sup> Communion, l'enfant entame un cheminement de 2 ans (année 2 et année 3) au terme duquel, dans une unique célébration, il fera profession de foi, recevra le sacrement de la confirmation et participera à l'Eucharistie Source avec toute l'Eglise.

Ainsi vers 10-11 ans l'enfant sera prêt à entrer pleinement dans une vie chrétienne.

### Pratiquement

● les enfants qui ont célébré la 1<sup>ère</sup> des communions en 2015, 2014, 2013 sont invités dès octobre 2015 à s'inscrire **en année 2.**

Ils feront profession de foi, seront confirmés et vivront l'Eucharistie Source en 2017.

● les enfants qui, en 2014-2015, ont réalisé un cheminement en vue de faire profession de foi en 2016 s'inscrivent dès septembre 2015 **en année 3.**

Ils feront profession de foi, en mai 2016, seront confirmés et vivront l'Eucharistie Source en novembre 2016.

● les enfants qui ont fait profession de foi en 2015 s'inscrivent dès septembre 2015 **en année 3.**

Ils seront confirmés et vivront l'Eucharistie Source en avril 2016.